

18 JANVIER 2022

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue en vidéoconférence, le mardi 18 janvier 2022.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Karine Paiement, mairesse, informe l'assistance que la séance extraordinaire est ouverte à 18h30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Madame Nathalie Boucher, au poste no 1
- Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
- Madame Mylène Therrien, au poste no 5
- Monsieur Étienne Brunet, au poste no 6

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-01-001– Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Boucher, appuyé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 FINANCES ET TRÉSORERIE

3.1 Adoption du budget 2022

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

5 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

18 JANVIER 2022

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

3.1. Adoption du budget 2022

Résolution 2022-01-002 – Adoptant le budget 2022

CONSIDÉRANT l'article 954 du Code municipal (C-27.1) qui prévoit que les municipalités doivent adopter avant le 31 décembre de chaque année un budget pour l'année à venir, sauf exception des années d'élections générales où la période est prolongée au 31 janvier;

CONSIDÉRANT le projet suivant qui a été rendu public conformément à l'article 956 du Code municipal (C-27.1) :

PRODUITS	
Taxes foncières (taux résidentiel: 0.5305/100\$ d'évaluation, taux agricole et forestier: 0.4422\$/100\$ d'évaluation, taux immeuble non-résidentiel: 0.8064\$/100\$ évaluation, taux terrains vagues desservis: 1.0075\$/100\$ d'évaluation).	2 234 537 \$
Ordures (115\$ par résidence)	90 275 \$
Entretien de cours d'eau	7 000 \$
Taxes entretien réseau à l'ensemble (pour bâtiments municipaux) (0.0062/100\$ d'évaluation)	27 372 \$
Taxes de secteur (Égouts Parc Landry et Égout/Aqueduc village, Luminaires Jardins St-Jacques)	414 087 \$
Tenant lieu de taxes	5 500 \$
Services rendus	162 639 \$
Autres recettes de sources locales	368 000 \$
Transferts	1 197 277 \$
Appropriation du surplus	466 032 \$
TOTAL DES PRODUITS	4 972 719 \$
CHARGES	
Administration générale	792 096 \$
Sécurité publique	638 628 \$
Transport	1 037 178 \$
Hygiène du milieu	532 157 \$
Santé et bien-être	2 293 \$
Urbanisme et mise en valeur	215 917 \$
Loisirs et culture	370 333 \$
Frais de financement et autres frais financiers	168 359 \$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	984 315 \$
Fonds de roulement et remboursement de dette	333 601 \$
Conciliation fiscale	-102 158 \$
TOTAL DES CHARGES	4 972 719 \$

18 JANVIER 2022

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet, appuyé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'adopter le présent budget pour l'année 2022.

∞ ADOPTÉE ∞

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions porte exclusivement sur le budget 2022.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2022-01-003– Adoptant la levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez, appuyé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'autoriser que la séance soit levée à 18h48.

∞ ADOPTÉE ∞

Karine Paiement, mairesse

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière